



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 033 TR/MATP/PRMP/TP-RPI.21

1. Le MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " Travaux d'entretien de la piste touristique reliant la RNP 2 Brickaville et Ambila Lemaitso ".
Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : MATP Anosy

Rue : Jules RANAIVO

Etage / Numero de Bureau : 2 ème étage, Porte 221

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré la porte 221, 2e age, MATP Anosy et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: deux cent cinquante mille Ariary (Ar250 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir au MATP Anosy, 2ème étage, Porte 221 au plus tard le 20/04/2021 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- cinq millions Ariary (Ar5 000 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

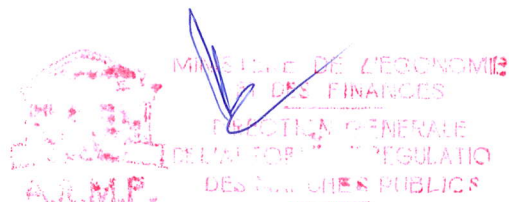
- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances

- Soit par Garantie Bancaire

- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.

8. Une visite de lieu est facultative , elle ne sera pas organisée.

ne sera pas organisée





à Antananarivo Le 08/04/2021

La Personne Responsable des Marchés Publics

